



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-cinquième session

Rome, 26-30 septembre 2016

Année internationale de la santé des végétaux

Résumé

On associe généralement la santé des végétaux à la lutte contre les organismes nuisibles¹ qui attaquent les plantes et les produits végétaux. Parmi les moyens de lutte figurent la réglementation des importations et des exportations et tout un ensemble de mesures de prévention et de lutte contre la propagation des ravageurs, qui se répandent, notamment via le commerce international, le tourisme et l'aide alimentaire. La santé des végétaux constitue un facteur essentiel de toute stratégie visant à éliminer la faim et la pauvreté dans les zones rurales, et à garantir les moyens d'existence. Le développement considérable du commerce agricole international et les effets du changement climatique se traduisent par une progression spectaculaire du risque d'introduction d'organismes nuisibles, et constituent de redoutables défis pour la santé des végétaux. Pour répondre à ces préoccupations, la Finlande a fait une demande officielle à la FAO en 2016, en vue de l'institution d'une Année internationale de la santé des végétaux en 2020.

La question de la célébration d'une Année internationale de la santé des végétaux a été débattue par l'organe directeur de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en 2015 et en 2016, et a fait consensus. Lors de la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO, la Finlande a fait rapport sur les débats de la CIPV et signalé son intention d'aller de l'avant. Elle a été largement soutenue par de nombreuses délégations (C 2015/REP, par. 60).

L'Année internationale de la santé des végétaux suscitera une prise de conscience de l'impact des problèmes de santé végétale sur les questions de portée mondiale, comme la faim, la pauvreté et les menaces pesant sur l'environnement, et le développement économique. Elle visera à la mise en œuvre de politiques, de structures et de mécanismes plus efficaces aux échelles nationale, régionale et mondiale, face, en particulier, aux nouveaux défis rencontrés dans le domaine de la santé des végétaux, aux effets du changement climatique, au développement considérable du commerce

¹ La CIPV définit comme organisme nuisible, «toute espèce, souche ou biotype de végétal, d'animal ou d'agent pathogène, nuisible pour les végétaux ou produits végétaux». Cette définition inclut tous les insectes, les agents pathogènes et les adventices nuisibles pour les végétaux.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à réduire au maximum l'impact de ses méthodes de travail sur l'environnement et à promouvoir des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr244

international, à l'appauvrissement rapide de la diversité biologique et aux nouvelles voies d'introduction des organismes nuisibles (notamment le commerce électronique).

Les pays les moins avancés et les pays en développement sont ceux qui bénéficieront le plus d'une Année internationale de la santé des végétaux, en raison de leurs besoins en matière de protection phytosanitaire, mais tous les pays, y compris les sociétés agricoles et industrialisées, y trouveront des avantages.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- 1) examiner la proposition du Gouvernement finlandais tendant à ce que le système des Nations Unies déclare l'année 2020 Année internationale de la santé des végétaux, et à fournir les orientations nécessaires;
- 2) émettre une recommandation sur le projet de résolution de la Conférence figurant à l'annexe A, compte tenu de la politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales (C 2013/LIM/15), et soumettre cette recommandation à l'attention de la cent cinquante-cinquième session du Conseil (décembre 2016) et de la quarantième session de la Conférence de la FAO (juillet 2017).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Robert Guei
Secrétaire du Comité de l'agriculture
Tel: +39-0657054920

I. Introduction

1. La protection phytosanitaire contre les ennemis des végétaux est un facteur clé de toute stratégie visant à éliminer la faim et la pauvreté dans les zones rurales. La productivité des cultures destinées à la consommation humaine est de plus en plus menacée par l'incidence accrue des organismes nuisibles. Les organismes nuisibles introduits dans de nouveaux écosystèmes peuvent avoir des effets dévastateurs sur la sécurité alimentaire et sur l'environnement. Les pertes de récoltes causées par ces organismes peuvent être considérables. On estime qu'au niveau mondial, les pertes de récoltes causées par les ravageurs pourraient atteindre 50 pour cent.
2. Depuis le début du millénaire, le commerce international des produits agricoles a triplé et cette croissance devrait se poursuivre. L'augmentation importante du commerce international des produits de base issus de l'agriculture, ainsi que les effets du changement climatique, marquent un accroissement considérable des risques d'introductions d'organismes nuisibles. Les nouvelles voies d'introduction et la perturbation des écosystèmes fournissent les conditions idéales pour de futures épidémies majeures chez les végétaux.
3. Parallèlement à l'accroissement des risques phytosanitaires, on note un recul parfois important des efforts nationaux de lutte contre ces risques, avec une baisse des ressources engagées pour la protection phytosanitaire. En particulier, la recherche sur la santé des végétaux et les services taxonomiques et diagnostiques sont en déclin. En raison de la diminution des ressources dans ces domaines, les services de protection phytosanitaire à travers le monde sont confrontés à des risques phytosanitaires accrus.
4. Pour répondre à ces préoccupations, la Finlande a proposé à la Commission des mesures phytosanitaires d'instituer une Année internationale de la santé des végétaux en 2020, estimant que seul un effort majeur de sensibilisation au niveau international pourrait aider à relever les défis actuels et futurs que représentent les ravageurs des plantes et les déplacements de ces ravageurs. En 2015, la Commission a étudié la proposition de la Finlande et a émis une opinion favorable. En janvier 2016, le Ministre finlandais de l'agriculture et de l'environnement, M. Kimmo Tiilikainen, a officiellement demandé au Directeur général de la FAO d'inscrire cette proposition au programme des organismes compétents de la FAO, en vue de l'adoption d'une résolution à cet effet à la quarantième session de la Conférence de la FAO, en juillet 2017.

II. Pourquoi une Année internationale de la santé des végétaux

5. À l'issue des débats de la onzième session de la Commission des mesures phytosanitaires, en avril 2016, il a été décidé que l'objectif de l'Année internationale de la santé des végétaux serait de *susciter une prise de conscience de l'impact de la santé des végétaux sur les questions de portée mondiale comme la faim, la pauvreté, les menaces pesant sur l'environnement et le développement économique*. On associe généralement la santé des végétaux à la lutte contre les organismes nuisibles¹ qui attaquent les plantes et les produits végétaux. Parmi les moyens de lutte figurent la réglementation des importations et des exportations et tout un ensemble de mesures de prévention et de lutte contre la propagation des organismes nuisibles, notamment via le commerce international, le tourisme et l'aide alimentaire.
6. En avril 2016, à sa onzième session, la CMP a examiné et adopté les objectifs spécifiques de l'Année internationale de la santé des végétaux:
 - a) Sensibiliser le grand public et les décideurs à la santé des végétaux, aux niveaux mondial, régional et national;
 - b) Promouvoir et renforcer les efforts et les ressources déployés aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine de la santé des végétaux au vu du développement des échanges commerciaux et des nouveaux risques liés aux ravageurs qui découlent du changement climatique;

- c) Éduquer le grand public et accroître ses connaissances sur la santé des végétaux;
- d) Renforcer le dialogue et l'engagement des parties prenantes dans le domaine de la santé des végétaux;
- e) Accroître les informations disponibles sur l'état de la protection des végétaux dans le monde;
- f) Faciliter l'établissement de partenariats sur la santé des végétaux aux niveaux national, régional et mondial.

7. Ceci aboutirait à un renforcement de l'appui public et politique à la santé des végétaux, ainsi qu'à une meilleure coordination au sein de la communauté phytosanitaire.

III. Avantages escomptés

8. Une Année internationale de la santé des végétaux confèrera un dynamisme important à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies concernant une production agricole durable, notamment au moyen des objectifs et produits suivants.

Objectifs de l'Année internationale de la santé des végétaux	Produits attendus
<i>Sensibilisation accrue du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales clés telles que l'OMC, ainsi que des gouvernements, de la société civile et des décideurs, au rôle essentiel de la santé des végétaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication efficace au sujet de l'importance de la santé des végétaux pour la durabilité de l'agriculture et des forêts, l'équilibre des écosystèmes, le développement du commerce, et l'atténuation des risques phytosanitaires engendrés par le changement climatique et l'accroissement du commerce international. • Adoption et publication d'un examen de la situation de la protection phytosanitaire dans le monde (Article 11, 2 a) de la CIPV).
<i>Mise au point de politiques phytosanitaires améliorées, aux niveaux national, régional et mondial</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une législation phytosanitaire efficace, au niveau national (en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés). • Amélioration des politiques de coopération régionale et élaboration d'un nouveau cadre stratégique mondial sur la santé des végétaux.
<i>Disponibilité accrue et durable de ressources financières et autres ressources pour la santé des végétaux, aux niveaux national, régional et mondial</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation politique et publique accrues aux avantages liés à la santé des végétaux. • Augmentation des ressources mises à la disposition des organisations nationales, régionales et mondiales s'occupant de la protection des végétaux. • Élargissement de la base de donateurs et mise au point d'un nouveau mécanisme financier pour faire évoluer les activités de la CIPV.
<i>Amélioration des liens entre les autorités phytosanitaires nationales, régionales et mondiales et les universités, les institutions de recherche et autres spécialistes parties prenantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande prise en compte des questions relatives à la santé des végétaux dans les programmes d'études. Idéalement, il en résulterait une plus grande participation des parties prenantes à l'élaboration de politiques relatives à la santé des végétaux et aux interventions phytosanitaires.

	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des partenariats entre les secteurs public et privé, aux niveaux national, régional et mondial.
<p><i>Commerce international présentant moins de risques et accès plus important aux marchés, au moyen d'une harmonisation renforcée et une meilleure mise en œuvre des normes internationales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'harmonisation phytosanitaire internationale par une augmentation des activités normatives. • Assistance renforcée, en particulier à l'intention des pays les moins avancés et des pays en développement, pour la mise en œuvre des normes. • Mise en évidence des synergies potentielles en associant les activités traditionnelles de renforcement des capacités à de nouvelles stratégies d'aide à la mise en œuvre, et à une approche multidisciplinaire de la protection phytosanitaire.
<p><i>Liens plus étroits entre les institutions compétentes en matière d'environnement, notamment les autorités chargées de la biodiversité et du changement climatique, et les autorités chargées de la santé des végétaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en évidence des synergies entre les conventions et les autorités traitant de la biodiversité. • Renforcement de la coopération avec les organisations compétentes en matière de biodiversité et de changement climatique, aux niveaux national, régional et mondial.

IV. Mise en œuvre

9. L'Année internationale de la santé des végétaux sera mise en œuvre par la FAO sous l'autorité technique de la CIPV, en partenariat avec les organisations phytosanitaires régionales et nationales. La CMP et ses partenaires joueront un rôle central dans la facilitation et la mise en œuvre des objectifs proposés pour l'Année internationale. Les secteurs scientifique, technologique, académique, ainsi que les exploitants agricoles et les organisations internationales auront tous un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de l'Année internationale.

V. Partenaires actuels et potentiels de l'Année internationale de la santé des végétaux

10. Un certain nombre de consultations non officielles ont été conduites parmi les responsables de l'Année internationale de la santé des végétaux et plusieurs organisations et partenaires. Les partenaires principaux de l'Année internationale sont essentiellement les neuf organisations régionales qui s'occupent de la protection des végétaux (la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), la Communauté andine (CAN), le Comité de Sanidad Vegetal del Cono Sur (COSAVE), l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI), l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO), l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), l'Organisme international régional de santé agricole (OIRSA) et l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique). D'autres organismes du système des Nations Unies, ou des organisations qui leur sont étroitement associées, sont également des partenaires potentiels: la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce.

VI. Considérations préliminaires relatives au programme

11. La programmation des activités détaillées de l'Année internationale de la santé des végétaux vient de commencer au sein de la CIPV. Seules sont disponibles des considérations préliminaires. Le programme de l'Année internationale visera surtout les activités permettant d'interpeller et d'intégrer différents groupes d'intérêt s'occupant de la santé des végétaux. Afin de susciter une prise de conscience durable et à long terme, les manifestations organisées au cours de l'Année internationale doivent attirer aussi bien les groupes d'intérêt – universitaires, chercheurs, négociants, producteurs, autorités chargées de la réglementation – que le grand public, voire les enfants. Le programme prévoit, outre les efforts nationaux, un certain nombre de manifestations mondiales et régionales et sous-régionales.

12. Principales manifestations proposées pour l'Année internationale de la santé des végétaux:

- a) Réunion de la CMP au niveau ministériel;
- b) Conférence des donateurs;
- c) Conférences régionales sur la santé des végétaux, traitant de problèmes phytosanitaires régionaux précis tels que la recherche et les risques phytosanitaires spécifiques aux petits États insulaires;
- d) Conférences ministérielles régionales (avec l'aide d'organisations régionales de protection des végétaux - RPPO);
- e) Parrainage de manifestations nationales sur la santé des végétaux;
- f) Conférence multi-organisations portant sur la protection phytosanitaire et son impact sur la biodiversité, le changement climatique, le commerce et la santé des végétaux;
- g) Atelier de travail international pour le renforcement des capacités et l'aide à la mise en œuvre de mesures en faveur de la santé des végétaux.

13. Des activités plus détaillées, en particulier dans le domaine des communications et de la sensibilisation, sont actuellement en cours d'examen et seront disponibles d'ici à la fin de 2016.

VII. Conformité avec la Politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales

14. La santé des végétaux a une incidence considérable sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 8, 12, 13, 15 et 17, en particulier les ODD 2, 13, 15 et 17.

15. La protection phytosanitaire est de fait une préoccupation mondiale qui intéresse tous les pays de la FAO, quel que soit leur niveau de développement. La décision de la CMP de célébrer une Année internationale de la santé des végétaux a été prise par voie de consensus.

16. L'Année internationale de la santé des végétaux comporterait des activités aux niveaux national, régional et mondial. Un suivi important est prévu à tous les niveaux par le biais de nouvelles activités ou du renforcement des activités existantes.

17. Malgré l'existence d'un programme international sur la protection phytosanitaire (la Convention internationale pour la protection des végétaux, celui-ci ne suffira pas à répondre aux défis futurs. Les effets du changement climatique, l'augmentation importante du commerce international et l'appauvrissement rapide de la diversité biologique représentent des défis qui nécessitent des interventions internationales urgentes.

Annexe A

Projet de résolution de la Conférence

Notant que des végétaux en bonne santé constituent la base de toute vie sur terre, des fonctions des écosystèmes et de la sécurité alimentaire, et qu'ils sont indispensables au maintien de la vie sur terre;

Constatant que la santé des végétaux est la clé d'une intensification durable de l'agriculture, nécessaire pour nourrir une population mondiale qui d'ici à 2050 ira croissant;

Affirmant que la santé des végétaux est essentielle pour faire face aux pressions que représente une population en expansion, et qu'il est extrêmement important d'œuvrer à la promotion de la santé des végétaux, afin que la communauté internationale soit en mesure de garantir des ressources végétales pour assurer la sécurité alimentaire mondiale sur la base d'écosystèmes stables et durables;

Constatant que la préservation de la santé des végétaux permet de protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les ennemis des végétaux et les problèmes liés au changement climatique, et contribue aux efforts visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté;

Rappelant la nécessité urgente de susciter une prise de conscience, et de promouvoir et de faciliter une action en faveur de la gestion phytosanitaire, afin de contribuer aux Objectifs de développement durable convenus par l'Organisation des Nations Unies pour 2030;

Étant convaincue que la célébration d'une Année internationale de la santé des végétaux permettrait de mettre en place une plateforme et d'encourager les interventions destinées à promouvoir et à mettre en œuvre des activités en faveur de la préservation et du maintien des ressources végétales mondiales, et de susciter une prise de conscience de l'importance que revêt la protection phytosanitaire face aux préoccupations mondiales, y compris la faim, la pauvreté et les menaces qui pèsent sur l'environnement;

Affirmant qu'il faut sans plus attendre amener le public à prendre conscience de l'importance de végétaux sains pour la sécurité alimentaire et les fonctions des écosystèmes;

Soulignant qu'il convient de financer les dépenses supplémentaires liées aux activités de mise en œuvre de l'Année internationale au moyen de contributions volontaires, y compris de la part du secteur privé;

Prie le Directeur général de transmettre le texte du présent projet de résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aux fins de la proclamation de l'année 2020 Année internationale de la santé des végétaux par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa prochaine session, si elle en décide ainsi.